

# Rôle du CSE dans la prévention des risques psychosociaux (RPS)

<https://estim-formation.com/formation-role-cse-prevention-rps>

## Objectifs de la formation

- Identifier les principaux risques psychosociaux en entreprise
- Comprendre les obligations légales de l'employeur et le rôle du CSE
- Repérer les signaux faibles sur le terrain
- Mettre en place des actions de prévention adaptées
- Construire un plan d'action opérationnel

## Programme pédagogique

Les principales familles de risques psychosociaux

- L'intensité et la charge de travail
- Les exigences émotionnelles
- Le manque d'autonomie
- Les rapports sociaux dégradés
- Les conflits de valeurs
- L'insécurité de la situation de travail
- Le manque de reconnaissance
- Les changements organisationnels mal accompagnés.

Les Obligations légales de l'employeur et implication du CSE

- Comprendre le cadre juridique de la prévention
- Obligation de sécurité de l'employeur : l'obligation de prévention
- Rôle du CSE en matière de prévention
- L'obligation de réaction en cas d'alerte
- Le rôle du DUERP
- La traçabilité des actions
- Les risques en cas d'inaction
- Les conséquences prud'homales possibles

Repérer les signaux faibles avant la crise

Les indicateurs individuels

- Changement brutal de comportement
- Isolement
- Fatigue inhabituelle
- Irritabilité
- Perte de confiance
- Baisse de performance
- Erreurs répétées
- Absences fréquentes
- Propos alarmants
- Désengagement progressif.

## Les indicateurs collectifs

- Tensions entre collègues
- Hausse des conflits
- Plaintes informelles
- Turnover
- Baisse de coopération
- Surcharge récurrente
- Perte de sens
- Silence collectif

## Mettre en place des actions de prévention adaptées : Actions du CSE

- Savoir agir concrètement
- Moyens d'action du CSE : le droit d'alerte
- Collaboration avec l'employeur
- Posture de l'élu
- Remonter les alertes
- Contribuer à l'analyse des risques
- Participer aux actions de prévention
- Exercer un droit d'alerte
- Accompagner les salariés.

## Construire un plan d'action

- Formaliser une démarche de prévention
- Priorisation des actions
- Suivi et évaluation
- Des actions immédiates de protection
- Des actions organisationnelles
- Des actions managériales
- Des actions collectives
- Des formations
- Des temps de régulation
- Un suivi RH
- Une mise à jour du DUERP

## **Prérequis et public cible**

### **Prérequis de formation :**

Pas de prérequis

### **Public concerné :**

- Membres élus du CSE
- Référents harcèlement
- Référents QVT
- Membres de la CSSCT ayant suivi la [formation SSCT obligatoire](#)

## **Modalité d'évaluation pédagogique**

### **Méthodes d'apprentissage :**

- Support de formation ppt.
- Cas réels pratiques
- Mises en situation
- Études de cas d'entreprise